

Syndicat Intercommunal des Eaux de  
FOISSAC

eau potable

**Rapport annuel  
sur le Prix et la Qualité du Service  
public de l'eau potable**

**Exercice 2019**

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

## **Table des matières**

1.	Caractérisation technique du service .....	4
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	4
1.2.	Mode de gestion du service .....	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	5
1.4.	Nombre d'abonnés .....	5
1.5.	Eaux brutes .....	6
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau .....	6
1.5.2.	Achats d'eaux brutes .....	7
1.6.	Eaux traitées.....	8
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2019.....	8
1.6.2.	Production .....	8
1.6.3.	Achats d'eaux traitées .....	9
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice .....	9
1.6.5.	Autres volumes.....	10
<b>1.6.6.</b>	<b>Volume consommé autorisé .....</b>	10
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	10
2.	Tarification de l'eau et recettes du service .....	11
2.1.	Modalités de tarification .....	11
2.2.	Facture d'eau type (D102.0) .....	12
2.3.	Recettes .....	14
3.	Indicateurs de performance .....	15
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	15
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B) .....	15
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	17
<b>3.3.1.</b>	<b>Rendement du réseau de distribution (P104.3) .....</b>	17
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) .....	18
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	18
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	19
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) .....	19
4.	Financement des investissements .....	21
4.1.	Branchements en plomb.....	21
4.2.	Montants financiers.....	21
4.3.	État de la dette du service .....	21
4.4.	Amortissements .....	21
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service .....	22
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	22
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	23
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0) .....	23
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) .....	23
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	24

# **1. Caractérisation technique du service**

## **1.1. Présentation du territoire desservi**



Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Syndicat Intercommunal des Eaux de FOISSAC
- Nom de l'entité de gestion : eau potable
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Ambeyrac, Balaguier-d'Olt, Capdenac-Gare, Causse-et-Diège, Foissac, La Capelle-Balaguier, Montsalès, Naussac, Ols-et-Rinhodes, Peyrusse-le-Roc, Sainte-Croix, Salles-Courbatiès, Salvagnac-Cajarc, Saujac, Villeneuve
- Existence d'une CCSPL  Oui  Non
- Existence d'un schéma de distribution  Oui, date d'approbation<sup>\*</sup> : .....  Non au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation<sup>\*</sup> : 20/10/2015..  Non
- Existence d'un schéma directeur  Oui, date d'approbation<sup>\*</sup> : .....  Non

## **1.2. Mode de gestion du service**



Le service est exploité en  Régie par Régie à autonomie financière

---

\* Approbation en assemblée délibérante

### **1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)**



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 6 974 habitants au 31/12/2019 (6 855 au 31/12/2018).

### **1.4. Nombre d'abonnés**



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 3 450 abonnés au 31/12/2019 (3 452 au 31/12/2018).

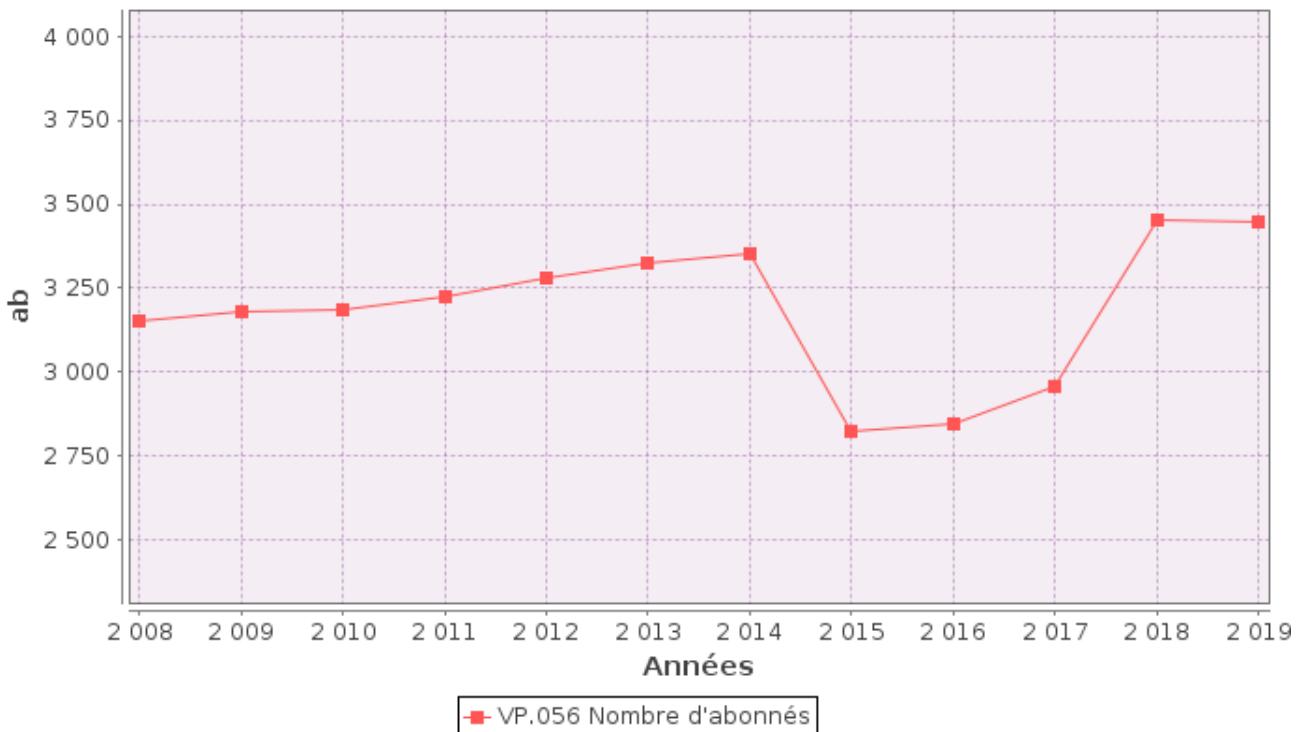
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2018	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2019	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2019	Nombre total d'abonnés au 31/12/2019	Variation en %
Ambeyrac	74	61	12	73	-1,35%
Balaguier-d'Olt	146	130	16	146	0,00%
Capdenac-Gare	2	0	2	2	0,00%
Causse-et-Diège	578	483	88	571	-1,21%
Foissac	292	264	28	292	0,00%
La Capelle-Balaguier	227	193	30	223	-1,76%
Montsalès	229	214	15	229	0,00%
Naussac	283	257	26	283	0,00%
Ols-et-Rinhodes	113	97	19	116	2,65%
Peyrusse-le-Roc	1	1	0	1	0,00%
Sainte-Croix	467	418	48	466	-0,21%
Salles-Courbatiès	349	323	28	351	0,57%
Salvagnac-Cajarc	295	283	15	298	1,02%
Saujac	127	110	14	124	-2,36%
Villeneuve	274	260	15	275	0,36%
<b>Total</b>	<b>3 452</b>			<b>3 450</b>	<b>-0,15%</b>

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 9,32 abonnés/km au 31/12/2019 (9,33 abonnés/km au 31/12/2018).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,02 habitants/abonné au 31/12/2019 (1,99 habitants/abonné au 31/12/2018).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 111,32 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2019. (114,46 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2018).



## 1.5. Eaux brutes

### 1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

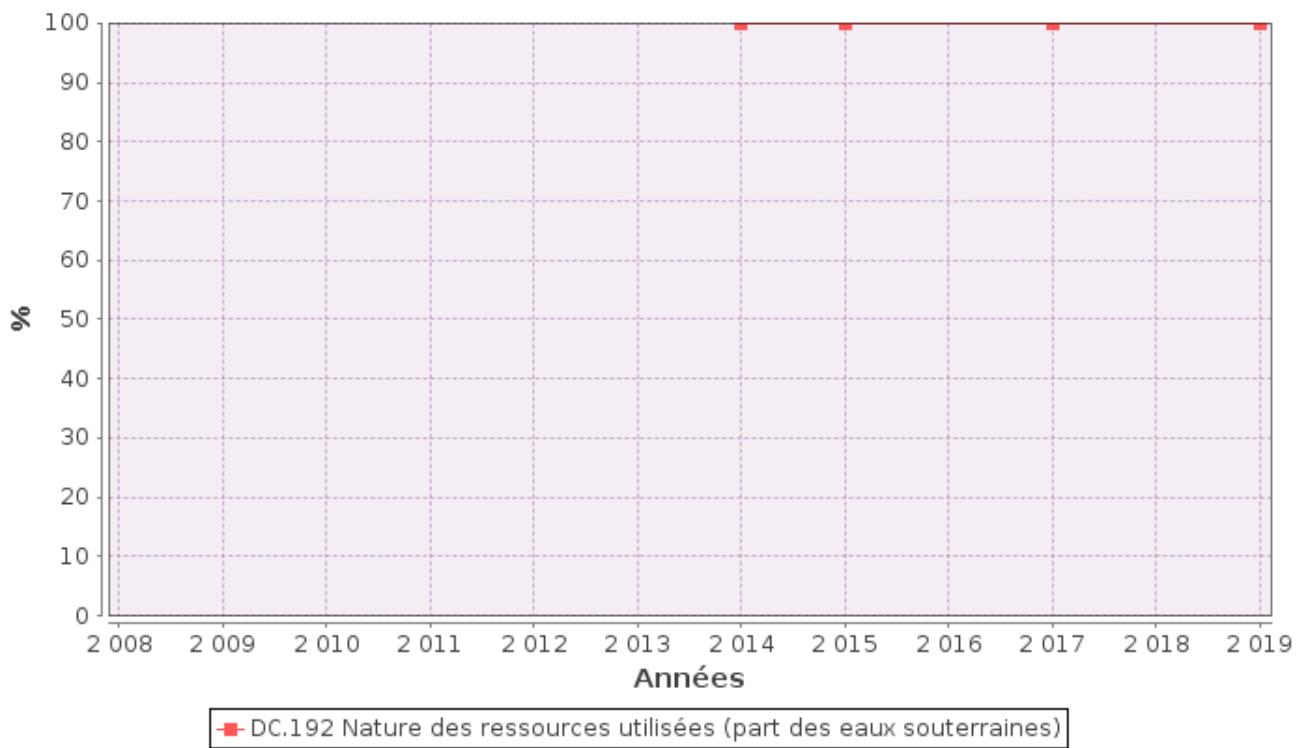


Le service public d'eau potable préleve 504 176 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2019 (\_\_\_\_\_ pour l'exercice 2018).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux <sup>(1)</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2018 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Variation en % avec pondération pour F1 F2 et F3
FORAGE 1 près du Noyer - Capdenac Gare	Nappe alluviale	20m3/h/20h	168 173	50 736	<u>5,59%</u>
FORAGE 2 près du Lot - Capdenac Gare	Nappe alluviale	20m3/h/20h		97 153	<u>102,19%</u>
Forage BURGEAP	Nappe alluviale	30m3/h/20h		130 628	<u>81,24%</u>
PUITS ancien (Les Gravels) - Capdenac Gare	Nappe alluviale	50m3/h/20h	284 831	225 659	-20,77%
<b>Total</b>	Nappe alluviale	<b>2 400m3/h/20h</b>	<b>453 004</b>	<b>504 176</b>	<b><u>11.30%</u></b>

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.



### 1.5.2. Achats d'eaux brutes

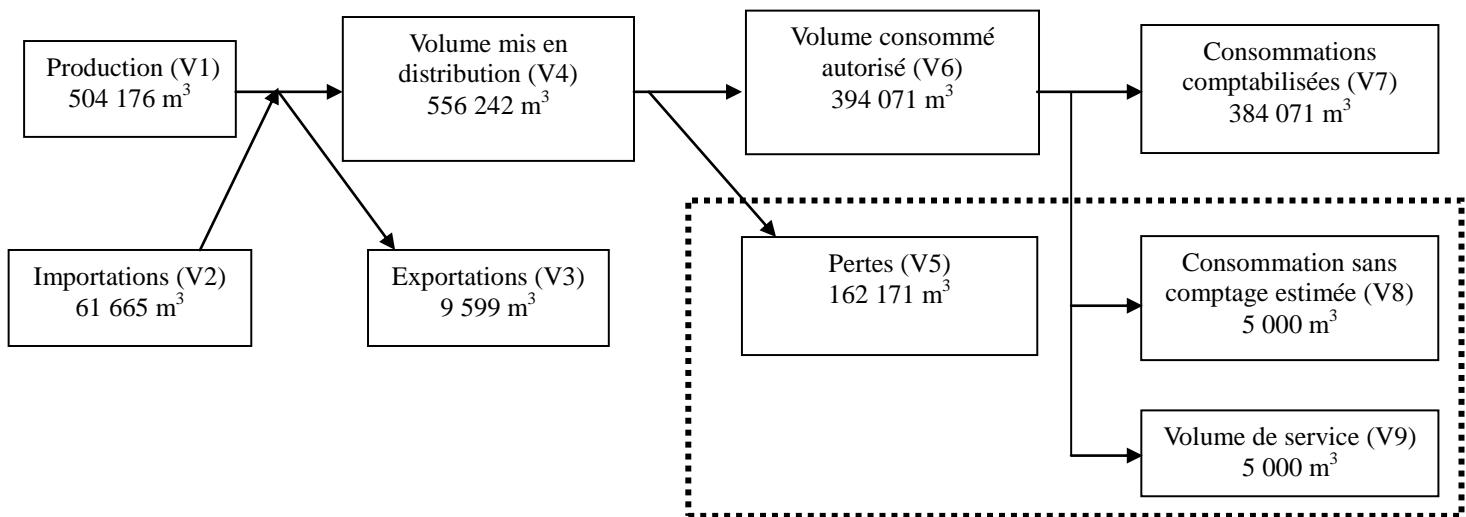


Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2018 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Observations
<b>Total</b>			

## 1.6. Eaux traitées

### 1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2019



### 1.6.2. Production

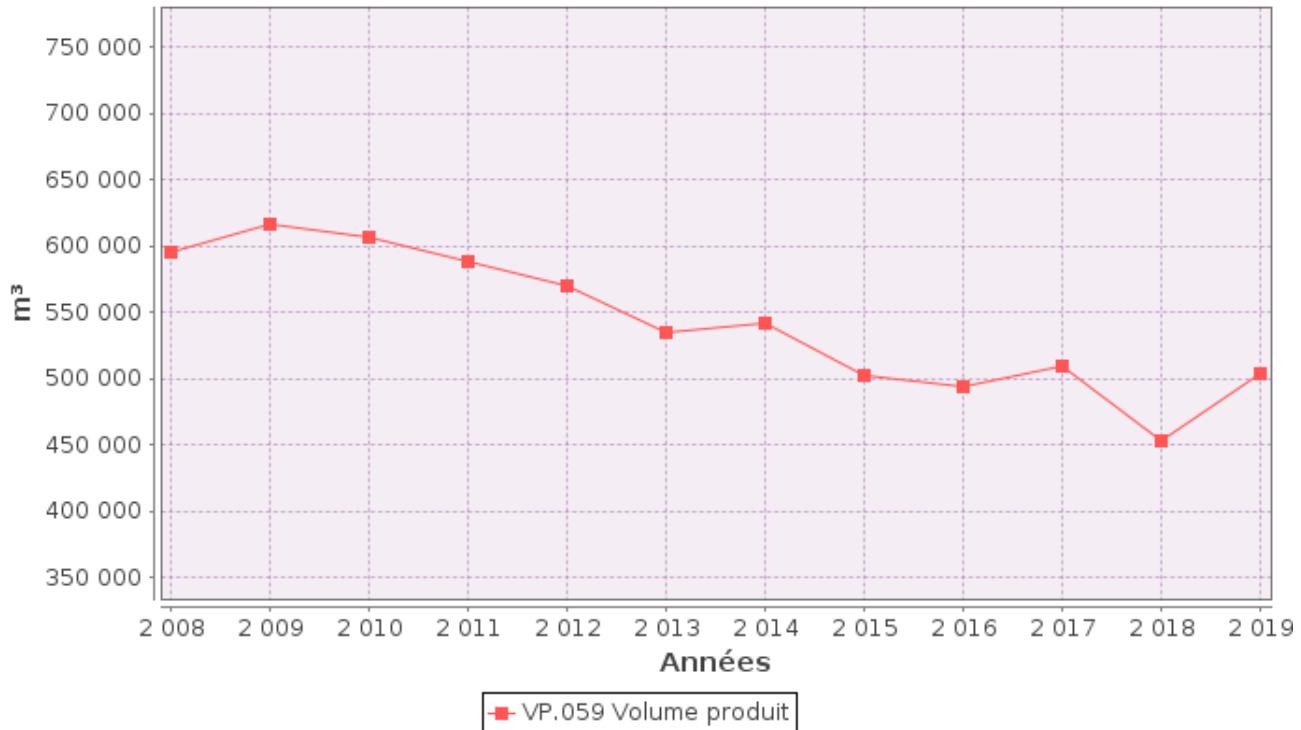


Le service a une station de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Station de Saint Julien d'Empare	Chlore gazeux

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2018 en m³	Volume produit durant l'exercice 2019 en m³	Variation des volumes produits en % pondération pour F1 F2 et F3	Indice de protection de la ressource exercice 2019
FORAGE 1 près du Noyer - Capdenac Gare	168 173	50 736	5,59%	100
FORAGE 2 près du Lot - Capdenac Gare		97 153	102,19%	100
Forage BURGEAP		130 628	81,24%	100
PUITS ancien (Les Gravels) - Capdenac Gare	284 831	225 659	-20,77%	100
<b>Total du volume produit (V1)</b>	<b>453 004</b>	<b>504 176</b>	<b>11,3%</b>	<b>85,18</b>



### 1.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2018 en m³	Volume acheté durant l'exercice 2019 en m³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2019
SMAEP Montbazens-Rignac	45 536	26 870	-69,47%	100%
Commune de Capdenac	30 826	34 795	11,41%	40%
Total d'eaux traitées achetées (V2)	76 362	61 665	-19,2%	70%

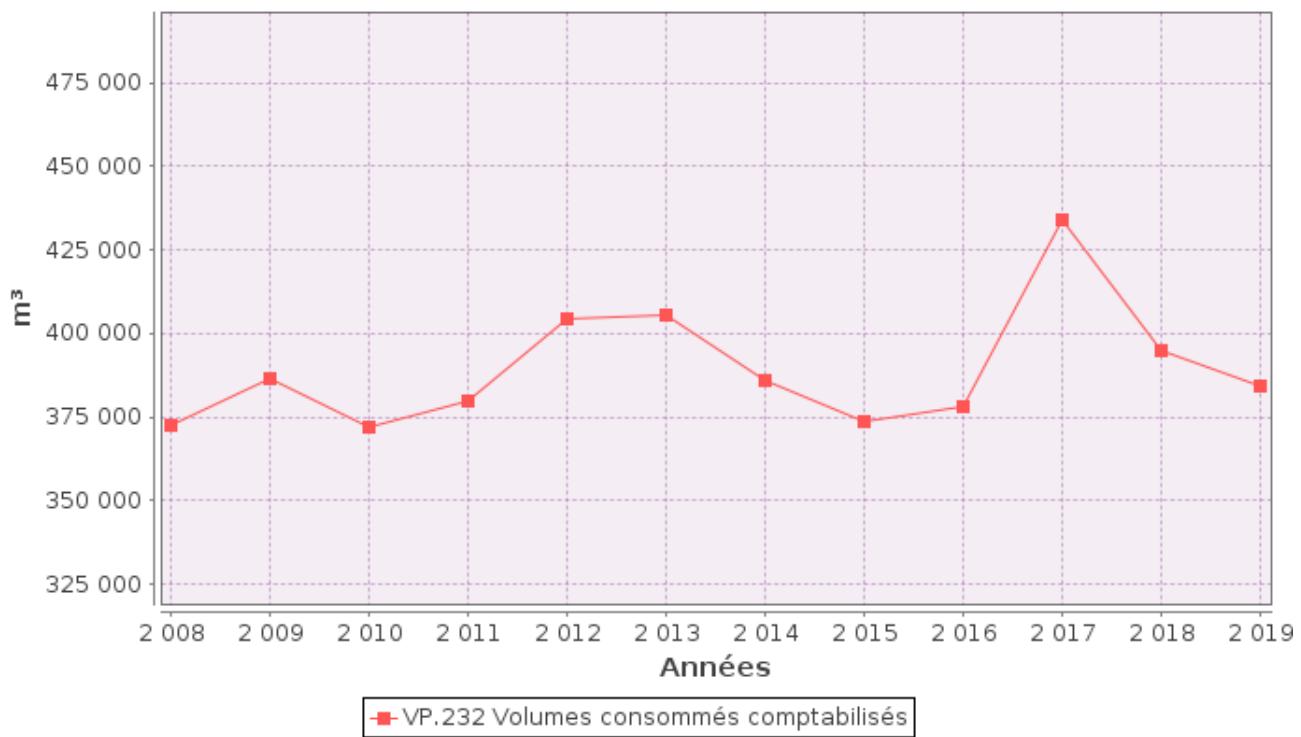
### 1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2018 en m³	Volumes vendus durant l'exercice 2019 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	276 012	259 025	-6,2%
Abonnés non domestiques	119 107	125 046	5%
<b>Total vendu aux abonnés (V<sub>7</sub>)</b>	<b>395 119</b>	<b>384 071</b>	<b>-2,8%</b>
Service de SIAEP DE VAILHOURLES	7 129	8 036	12.72%
Service de Commune de CAPDENAC GARE	773	1 563	102.20%
<b>Total vendu à d'autres services (V<sub>3</sub>)</b>	<b>7 902</b>	<b>9 599</b>	<b>21,5%</b>

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



### 1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2018 en m <sup>3</sup> /an	Exercice 2019 en m <sup>3</sup> /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	5 000	5 000	0%
Volume de service (V9)	5 000	5 000	0%

### 1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2018 en m <sup>3</sup> /an	Exercice 2019 en m <sup>3</sup> /an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	405 119	394 071	-2,7%

## 1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 370 kilomètres au 31/12/2019 (370 au 31/12/2018).

## 2. Tarification de l'eau et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

Frais d'accès au service : au 01/01/2019

Administratifs nouveau contrat 10€ HT

Frais d'accès au service : au 01/01/2020

Techniques pour réouverture branchement fermé 150€ HT

Administratifs nouveau contrat 10€ HT

Techniques pour réouverture branchement fermé 150€ HT

Tarifs	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	68 €	70 €	71.40€
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
Prix au m <sup>3</sup>	1,40 €/m <sup>3</sup>	1,45 €/m <sup>3</sup>	1,479 €/m <sup>3</sup>
Autre : _____	€	€	
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes			
Taux de TVA <sup>(2)</sup>	4,35 %	5,5 %	5,5 %
Redevances			
Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,07 €/m <sup>3</sup>	0,07 €/m <sup>3</sup>	0,07 €/m <sup>3</sup>
	0,33 €/m <sup>3</sup>	0,33 €/m <sup>3</sup>	0,33 €/m <sup>3</sup>
	0 €/m <sup>3</sup>	0 €/m <sup>3</sup>	0 €/m <sup>3</sup>
	0 €/m <sup>3</sup>	0 €/m <sup>3</sup>	0 €/m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> Rajouter autant de lignes que d'abonnements

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

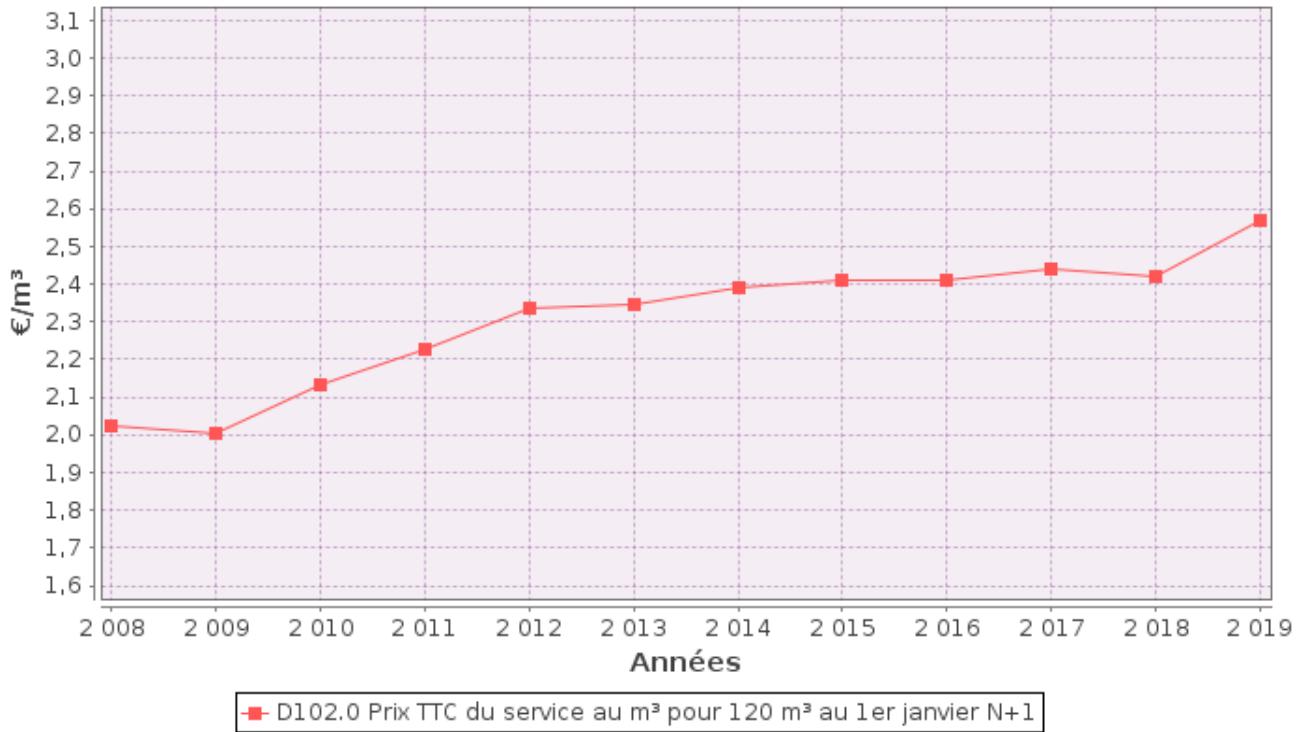
- Délibération du 25/06/2019 effective à compter du 01/01/2020 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du 28/07/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant les tarifs du service d'eau potable
- 
- Délibération du 30/06/2015 effective à compter du 01/01/2016 fixant les frais d'accès au service
- Délibération du \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ effective à compter du \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ fixant ...
- Délibération du \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ effective à compter du \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ fixant ...

## 2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>					
Part fixe annuelle	68,00	70,00	2,9%	71.40	2.00%
Part proportionnelle	162,00	174,00	7,4%	177.48	2.00%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	230,00	244,00	6,1%	248.88	2.00%
<b>Part du délégataire (<i>en cas de délégation de service public</i>)</b>					
Part fixe annuelle	—	—	— %	—	—
Part proportionnelle	—	—	— %	—	—
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	—	—	— %	—	—
<b>Taxes et redevances</b>					
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	8,40	8,40	0%	8,40	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	39,60	39,60	0%	39,60	0%
VNF Prélèvement : .....	0,00	0,00	— %	0,00	0%
Autre : .....	0,00	0,00	— %	0,00	0%
TVA	12,65	16,06	26.96%	16.33	1.67%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	60,65	64,06	5.62%	64.33	0.42%
<b>Total</b>	<b>290,65</b>	<b>308,06</b>	<b>5.99%</b>	<b>313.21</b>	<b>1.67%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2,42</b>	<b>2,57</b>	<b>5.99%</b>	<b>2.61</b>	<b>1.67%</b>



**ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.**

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2019 en €/m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2020 en €/m <sup>3</sup>
Ambeyrac	2,42	2,57
Balaguier-d'Olt	2,42	2,57
Capdenac-Gare	2,42	2,57
Causse-et-Diège	2,42	2,57
Foissac	2,42	2,57
La Capelle-Balaguier	2,42	2,57
Montsalès	2,42	2,57
Naussac	2,42	2,57
Ols-et-Rinhodes	2,42	2,57
Peyrusse-le-Roc	2,42	2,57
Sainte-Croix	2,42	2,57
Salles-Courbatiès	2,42	2,57
Salvagnac-Cajarc	2,42	2,57
Saujac	2,42	2,57
Villeneuve	2,42	2,57

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle pour les mensualisés
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2019 sont de 377 868 m<sup>3</sup>/an (395 119m<sup>3</sup>/an en 2018).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Augmentations :

- Des tarifs de fournitures énergétiques (achat d'eau, électricité, carburant, téléphonie, ...)
- Des remboursements de dettes à venir
- Des cotisations et des masses salariales
- Des investissements en étude d'analyse.
- Des intérêts et capitaux d'emprunt
- Des amortissements

## 2.3. Recettes



**Recettes de la collectivité :**

Type de recette	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	705 362,67 €	731 622,48 €	3,72%
<i>dont abonnements</i>	233 296,79 €	233 240,09	-0,02%
Recette de vente d'eau en gros	5 632,89	8031,32	42,58%
Recette d'exportation d'eau brute	0	0	0
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	0	0	0
Total recettes de vente d'eau	710 995,56 €	739 653,80 €	4,03%
Recettes liées aux travaux	58 204,90 €	58 871,90€	
Contribution exceptionnelle du budget général	0	0	0
Autres recettes (préciser) Frais administratifs + remboursement +location de site	13 792,67 €	15 318,25 €	
Total autres recettes	71 997,57 €	74 190,15 €	
<b>Total des recettes de la collectivité</b>	<b>885 394,60 €</b>	<b>914 060,26 €</b>	

**Recettes globales :** Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2019 : 847 157 € (821 556 € au 31/12/2018).

### **3. Indicateurs de performance**

#### **3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)**



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2018	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2018	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2019	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2019
Microbiologie	23	3	27	0
Paramètres physico-chimiques	23	0	27	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m<sup>3</sup>/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2018	Taux de conformité exercice 2019
Microbiologie (P101.1)	87%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

#### **3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)**



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures			
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	13
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Oui		
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	80%		
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	<b>120</b>	-	101

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

### 3.3. Indicateurs de performance du réseau

#### 3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

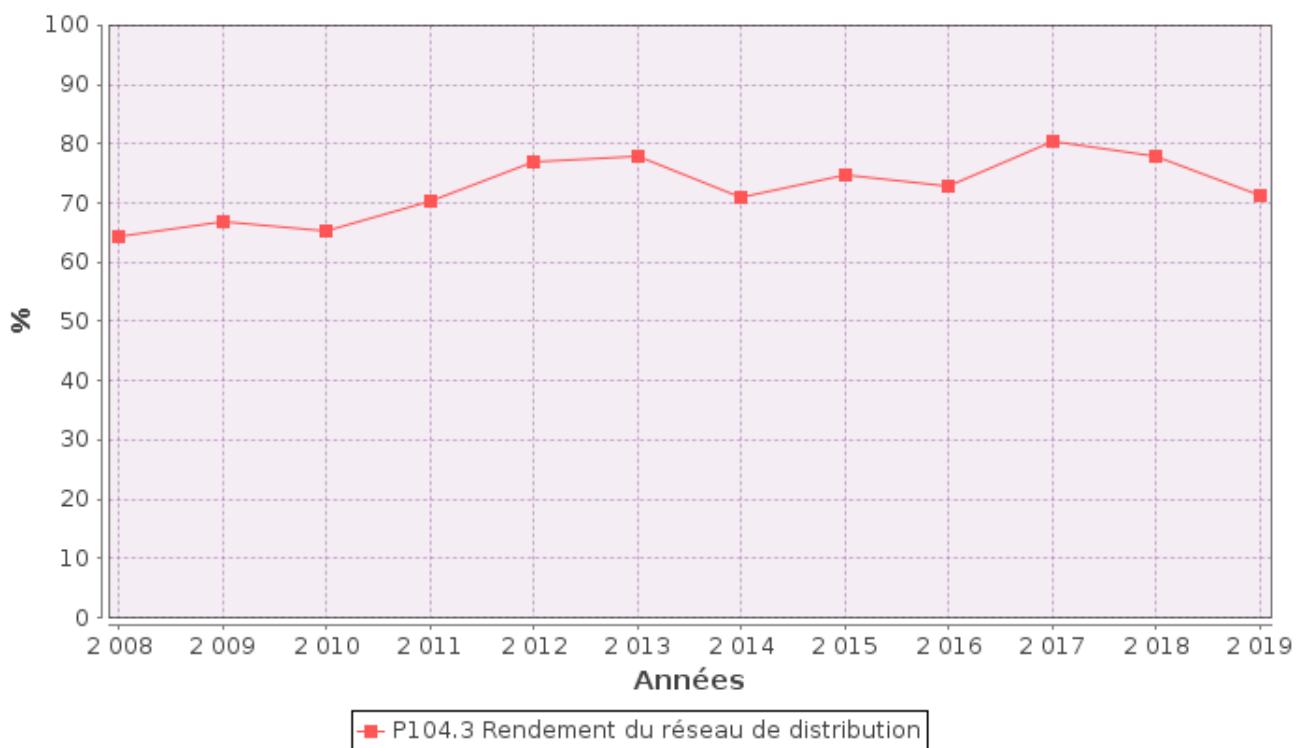
Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2018	Exercice 2019
Rendement du réseau	78 %	71,3 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchements) [m <sup>3</sup> / jour / km]	3,06	2,99
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	75,8 %	69 %



### 3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2019, l'indice linéaire des volumes non comptés est de  $1,3 \text{ m}^3/\text{j}/\text{km}$  (0,9 en 2018).

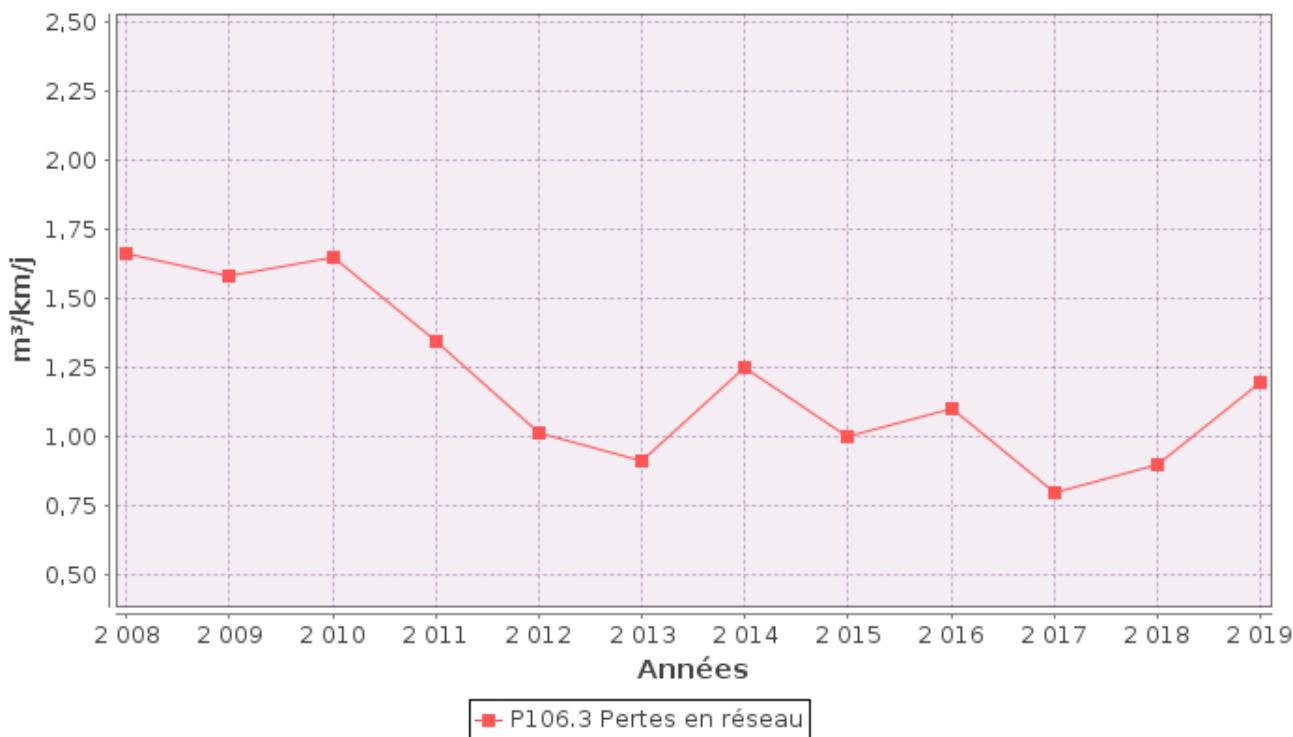
### 3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2019, l'indice linéaire des pertes est de  $1,2 \text{ m}^3/\text{j}/\text{km}$  (0,9 en 2018).



### 3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2015	2016	2017	2018	2019
Linéaire renouvelé en km	1	0.5	2.5	4	5

Au cours des 5 dernières années, 13 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2019, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 1,86% (0,49 en 2018).

### 3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu

- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2019, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 76,7% (95,7% en 2018).

## **4. Financement des investissements**

### **4.1. Branchements en plomb**



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2018	Exercice 2019
Nombre total des branchements	0	0
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0	0
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0	0

### **4.2. Montants financiers**



	Exercice 2018	Exercice 2019
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	903 438	1 066 825
Montants des subventions en €	0	526 776.23
Montants des contributions du budget général en €	558 888.33	340 162.94

### **4.3. État de la dette du service**



L'état de la dette au 31 décembre 2019 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2018	Exercice 2019
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	1 188 533.38	2 175 416,67
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	101 372.08 €
	en intérêts	26 293.48 €
		31 455.00

### **4.4. Amortissements**



Pour l'année 2019, la dotation aux amortissements a été de 240 162.94 € (233 067.64 € en 2018).

#### **4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service**



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

#### **4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice**



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Renouvellement de réseaux	2021	943 463.68€

## **5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### **5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)**



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2019, le service a reçu 33 demandes d'abandon de créance et en a accordé 33.

3 570,82 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0093 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2019 (0,0088 €/m<sup>3</sup> en 2018).

### **5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)**



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

## **6. Tableau récapitulatif des indicateurs**

		<b>Exercice 2018</b>	<b>Exercice 2019</b>
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	6 855	6 974
D102.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	2,42	2,57
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	87%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	101	101
P104.3	Rendement du réseau de distribution	78%	71,3%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	0,9	1,3
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	0,9	1,2
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,49%	1,86%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	95,7%	76,7%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,0088	0,0093



## Conclusion sanitaire

2019

Eau de bonne qualité.

Des non-conformités vis-à-vis du paramètre turbidité et de bactéries environnementales ont été détectées sans conséquence sur la qualité de l'eau distribuée en 2019.



### Origine et protection de la ressource

L'eau est d'origine **souterraine**.  
Etat d'avancement de la procédure de protection de la (des) ressource(s) : **Procédure terminée**



### Quelques conseils

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Après quelques jours d'absence, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.

La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.

Retrouvez toute les informations sur la qualité de l'eau sur [www.occitanie.ars.sante.fr](http://www.occitanie.ars.sante.fr) ou auprès de la Délégation Départementale de l'ARS de l'Aveyron



### Principaux paramètres mesurés

### Détails des résultats

#### Bactériologie (*Limite de qualité : 0 UFC/100mL*)

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.

Eau de bonne qualité bactériologique.

Nombre de contrôles : 27

Nombre d'analyse(s) non conforme(s) : 0

#### Nitrites (*Limite de qualité : 50 mg/L*)

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques.

Toutes les concentrations en nitrates sont conformes à la norme.

Concentration moyenne : 10 mg/L

Concentration maximale : 18 mg/L

#### Pesticides (*Limite de qualité : 0.1 µg/L par substance 0.5 µg/L pour la somme des substances*)

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou pour désherber. Un minimum de 228 molécules est recherché.

Pas de dépassement de la norme sur la période.

Somme des concentrations en pesticides :  
Paramètres non détectés

#### Aluminium (*Référence de qualité : 200 µg/L*)

Elément naturellement présent et utilisé dans certaines filières de traitements de l'eau.

La concentration moyenne en aluminium est inférieure à la référence de qualité. Eau conforme à la norme.

Concentration moyenne : 7 µg/L  
Concentration maximale : 7 µg/L

#### Dureté (*Pas de limite de qualité*)

Teneur en calcium et en magnésium exprimée en Degré français (°f).

Eau dure.

Concentration moyenne : 22,1 °f  
Concentration maximale : 24,6 °f

## LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

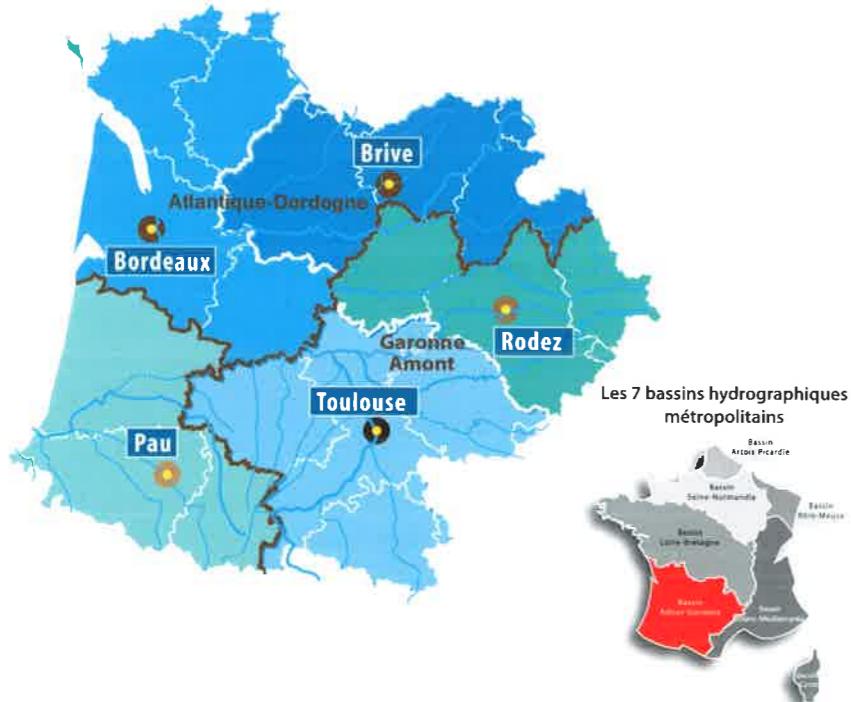
Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km<sup>2</sup>, soit 1/5e du territoire national). Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 7,8 millions d'habitants, 30 % vivent en habitat épars. C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelque 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

## AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

### Siège

90 rue du Féretra - CS 87801  
31078 Toulouse Cedex 4  
Tél. : 05 61 36 37 38 | Fax : 05 61 36 37 28



Pendant 2 ans, mois après mois, sujet après sujet, une web série et une foule de contenus éditoriaux pour présenter, répondre, déchiffrer, échanger directement avec les citoyens.

**Les agences de l'eau s'engagent pour améliorer la culture générale de l'eau.**

Rendez-vous sur [enimmersion-eau.fr](http://enimmersion-eau.fr)

et sur les réseaux sociaux



EN IMMERSION  
L'eau a quelque chose à vous dire...

LES AGENCES DE L'EAU

© Agence de l'eau Adour-Garonne

### Délégations territoriales :

**Atlantique-Dordogne**  
4 rue du Professeur André-Lavignolle  
33049 Bordeaux Cedex  
Tél. : 05 56 11 19 99 - Fax : 05 56 11 19 98  
Départements **16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86**  
et  
94 rue du Grand Prat  
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche  
Tél. : 05 55 88 02 00 - Fax : 05 55 88 02 01  
Départements **15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87**

**Adour et côtiers**  
7 passage de l'Europe - BP 7503  
64075 Pau Cedex  
Tél. : 05 59 80 77 90 - Fax : 05 59 80 77 99  
Départements **40 • 64 • 65**

**Garonne Amont**  
Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510  
12035 Rodez Cedex 9  
Tél. : 05 65 75 56 00 - Fax : 05 65 75 56 09  
**12 • 30 • 46 • 48**  
et  
97 rue Saint Roch - CS 14407  
31405 Toulouse Cedex 4  
Tél. : 05 61 43 26 80 - Fax : 05 61 43 26 99  
Départements **09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82**

Conception et réalisation : AELB DIC - Adaptation AEAG Mars 2020  
© Agence de l'eau Rhin-Meuse, istockphoto & Jean-Louis Aubert

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE**  
ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

## NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'officce de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

**Édition mars 2020**

CHIFFRES 2019

# L'agence de l'eau vous informe



### LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,19 euros TTC/m<sup>3</sup>. Pour un foyer consommant 120 m<sup>3</sup> par an, cela représente une dépense de 503 euros par an et une mensualité de 42 euros en moyenne (estimation Adour-Garonne d'après SISPEA - données agrégées disponibles - 2018).

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

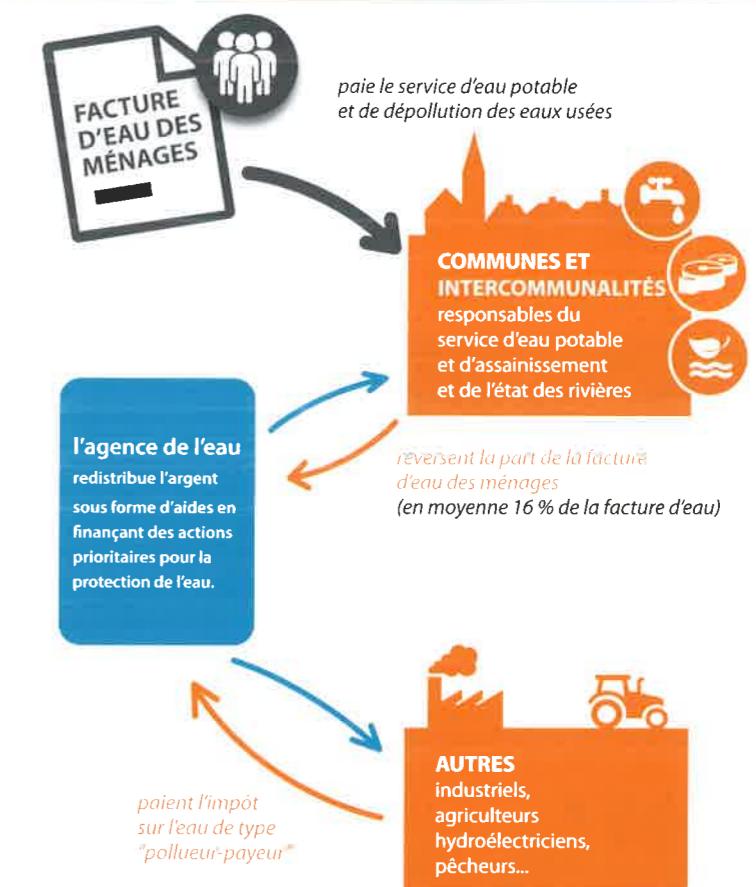


Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne : [www.eau-adour-garonne.fr](http://www.eau-adour-garonne.fr)

Rapport annuel du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

1



### POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, stabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

# COMBIEN ONT COÛTÉ LES REDEVANCES 2019 ?

En 2019, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 306 millions d'euros dont 248 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

## recettes / redevances

### Qui a payé quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2019 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € - source agence de l'eau Adour-Garonne)



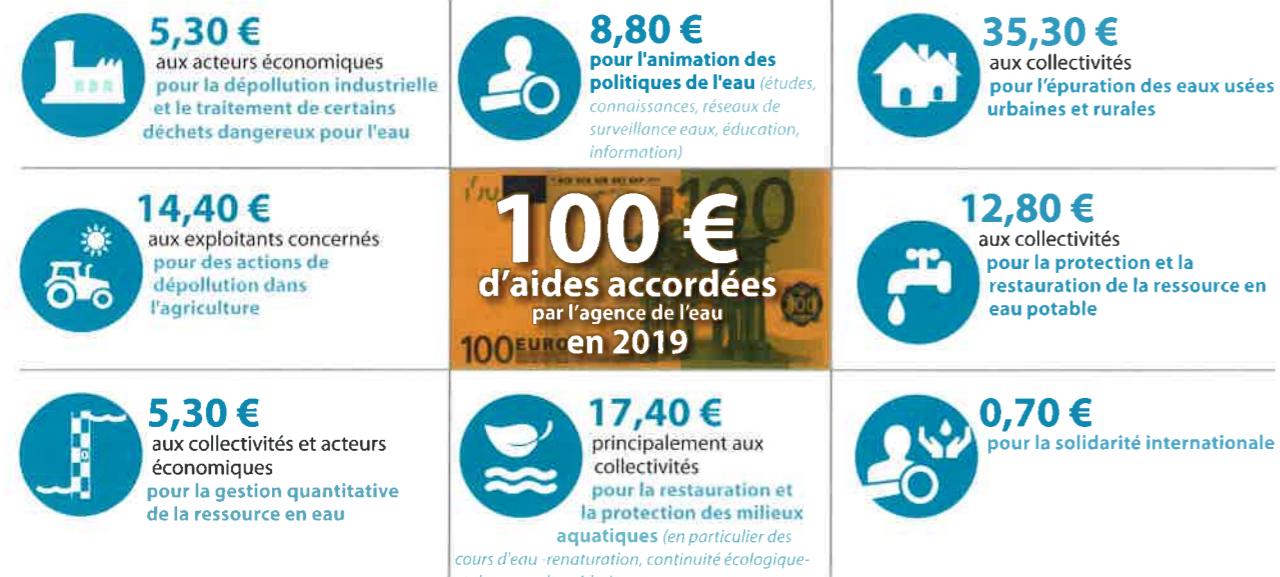
## À QUOI ONT SERVI LES REDEVANCES EN 2019 ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2019, elles ont représenté environ 222 millions d'euros.

## interventions / aides

### Comment se sont réparties les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2019 ?\*

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2019 - source agence de l'eau Adour-Garonne)



\* S'y ajoutent le prélèvement opéré par l'État, le financement des opérateurs de la biodiversité et le fonctionnement de l'Agence.

## ACTIONS AIDÉES

### PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2019

L'année 2019 marque le lancement du 11<sup>e</sup> programme d'action de l'agence de l'eau Adour-Garonne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

#### POUR ACCOMPAGNER L'ADAPTATION DES USAGES AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Plus de 120 M€ ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique. Les solutions fondées sur la nature qui visent à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes en représentent la plus grande part, il s'agit notamment des opérations de restauration de cours d'eau ou des aides à la conversion à l'agriculture biologique.

#### POUR RÉDUIRE LES POLLUTIONS DIFFUSES EN ENCOURAGEANT LES PRATIQUES LES PLUS FAVORABLES À L'ENVIRONNEMENT

Près de 32 M€ ont été consacrés en 2019 à la lutte contre les pollutions diffuses, dont par exemple :

- près de 17 M€ pour l'agriculture biologique pour 15 000 hectares,
- 5 M€ d'aide dans le cadre d'investissements,
- 3 M€ pour modifications de pratiques,
- 60 captages d'eau potable dits prioritaires (captage Grenelle ou conférence environnementale) bénéficient d'une démarche de plans d'action territoriaux (PAT) mise en œuvre?
- 24 collectifs d'agriculteurs engagés dans une transition vers des systèmes agro écologiques à faible dépendance en pesticides ont été aidés (dispositif dit « groupe 30000 »),
- plus de 2 M€ pour les paiements pour services environnementaux, expérimentation lancée cette année auprès de 385 exploitations pour valoriser les pratiques existantes d'une agriculture de qualité qui protège l'eau, les sols, les milieux et la biodiversité sur nos territoires.

#### POUR PROMOUVOIR UNE GESTION QUANTITATIVE DURABLE ET ÉCONOME DE LA RESSOURCE EN EAU

- 12 M€ ont été consacrés en 2019 à la gestion quantitative de la ressource et aux économies d'eau,
- grâce à ces aides, 1,4 million de m<sup>3</sup> ont été économisés ou substitués au travers des projets aidés,
- 9 projets de territoire pour la gestion de l'eau sont en cours d'élaboration ou de mise en œuvre sur le bassin Adour-Garonne.

#### POUR ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES LES PLUS FRAGILES DANS LA GESTION DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

57 M€ ont permis d'accompagner plus de 380 communes situées dans des zones défavorisées pour des travaux d'assainissement et d'eau potable. L'Agence souhaite en effet soutenir particulièrement les communes rurales en proposant des modalités susceptibles de pérenniser les travaux engagés.

#### POUR ACCOMPAGNER LA PRÉSÉRATION DE LA BIODIVERSITÉ ET LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

En 2019, près de 39 M€ ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- 600 km de cours d'eau ont été aidés pour accompagner la restauration de leur fonctionnalité hydromorphologique,
- plus de 70 ouvrages du bassin ont été équipés afin d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et le bon déroulement du transport des sédiments) ont été rendus franchissables,
- plus de 30 000 hectares de zones humides ont bénéficié d'une aide de l'Agence pour de la restauration, de l'entretien ou de l'acquisition.

#### POUR RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DE L'EAU EN RÉDUISANT LES POLLUTIONS PONCTUELLES

Près d'1M€ ont permis d'améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement par temps de pluie, ainsi environ 4 hectares ont été désimperméabilisés ou déraccordés du réseau public.

- 56 M€ ont été consacrés en 2019 aux investissements de dépollution domestique dont principalement sur des masses d'eau en mauvais état subissant une pression domestique forte,
- pour réduire les pollutions dispersées des petites entreprises, des démarches collectives ont été encouragées par l'Agence : près de 90 entreprises de peinture ont été mises en conformité, 2 entreprises de traitements de surface pour le secteur aéronautique se sont mises en rejet zéro. Ainsi 59 kg de substances dangereuses ont été supprimées.

# Syndicat Intercommunal des Eaux de FOISSAC

Assainissement Non Collectif

Rapport annuel  
sur le Prix et la Qualité du Service public de  
l'assainissement non collectif

Exercice 2019

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

## *Table des matières*

<b>1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE .....</b>	<b>2</b>
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI.....	2
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE .....	2
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0).....	3
1.4. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0).....	3
<b>2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE .....</b>	<b>4</b>
2.1. MODALITES DE TARIFICATION .....	4
2.2. RECETTES .....	4
<b>3. INDICATEURS DE PERFORMANCE.....</b>	<b>1</b>
3.1. TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3) .....	6
<b>4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....</b>	<b>8</b>
4.1. MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX REALISES .....	8
4.2. PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE .....	8

## **1. Caractérisation technique du service**

## **1.1. Présentation du territoire desservi**

Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Syndicat Intercommunal des Eaux de FOISSAC
  - Nom de l'entité de gestion: assainissement non collectif
  - Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples

➤ Compétences liée au service

Contrôle des installations       Traitement des matières de vidanges  
 Entretien des installations       Réhabilitation des installations       Réalisation des installations

  - Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Ambeyrac, Foissac, La Capelle-Balaguier, Montsalès, Naussac, Ols-et-Rinhodes, Sainte-Croix, Salles-Courbatiès, Saujac, Villeneuve
  - Existence d'une CCSPL       Oui       Non
  - Existence d'un zonage
    - Ambeyrac :      10/04/2007
    - Foissac :      09/02/2007
    - La Capelle Balaguier :      21/07/2006
    - Montsalès :      27/10/2007
    - Naussac :      21/10/2006
    - Ols et Rinhodes :      31/03/2006
    - Sainte Croix :      21/04/2011
    - Saujac :      03/06/2007
    - Salles Courbatiès :      12/10/2007
    - Villeneuve :      02/12/2011
  - Existence d'un règlement de service       Oui, date d'approbation : 15/01/2008..       Non

## **1.2. Mode de gestion du service**

Le service est exploité en **Régie par Régie à autonomie financière**

### **1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)**

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 6 957 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 6 397.

Commentaire : *Concernant l'estimation de la population desservie : pondération entre données INSEE et adresse des propriétaires permanents facturés depuis la création du service en 2008 sur les communes n ayant pas de Collectif donnant une moyenne de l'ensemble de 2.0276 personnes pour 3431 installation soit 6957 personnes*

Commentaire : *Concernant le nombre d'habitants résidents sur le territoire du service : DONNEES INSEE*

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 108,75 % au 31/12/2019. (116,84 % au 31/12/2018).

### **1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)**

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2018	Exercice 2019
<b>A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service</b>			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
<b>B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service</b>			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non

L'indice de mise en oeuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2019 est de 100 (100 en 2018).

## 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'usager ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
<b>Compétences obligatoires</b>		
Tarif du contrôle des installations neuves en €	60€ HT	60€ HT
Tarif du contrôle des installations existantes en €	60€ HT	60€ HT
Tarifs des autres prestations aux abonnés en €	85€ HT	85€ HT
<b>Compétences facultatives</b>		

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 27/03/2007, effective à compter du 04/04/2007 fixant l'ensemble des tarifs
- Délibération du 25 Juin 2019 effective à compter du 01/01/2020 fixant l'ensemble des tarifs
- Délibération du \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ effective à compter du \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ fixant ...

### 2.2. Recettes

	Exercice 2018			Exercice 2019		
	Collectivité	Délétaire (le cas échéant)	Total	Collectivité	Délétaire (le cas échéant)	Total
Facturation du service obligatoire en €	10 575 €	0	10 575 €	10 610 €	0	10610
Facturation du service facultatif en €	0	0	0	0	0	0
Autres prestations auprès des abonnés en €	0	0	0	0	0	0
Contribution exceptionnelle du budget	0	0	0	0	0	0

général en €						
Autre en € : .subvention	0	0	0	10 693 €	0	10 693 €

## 3. Indicateurs de performance

### 3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

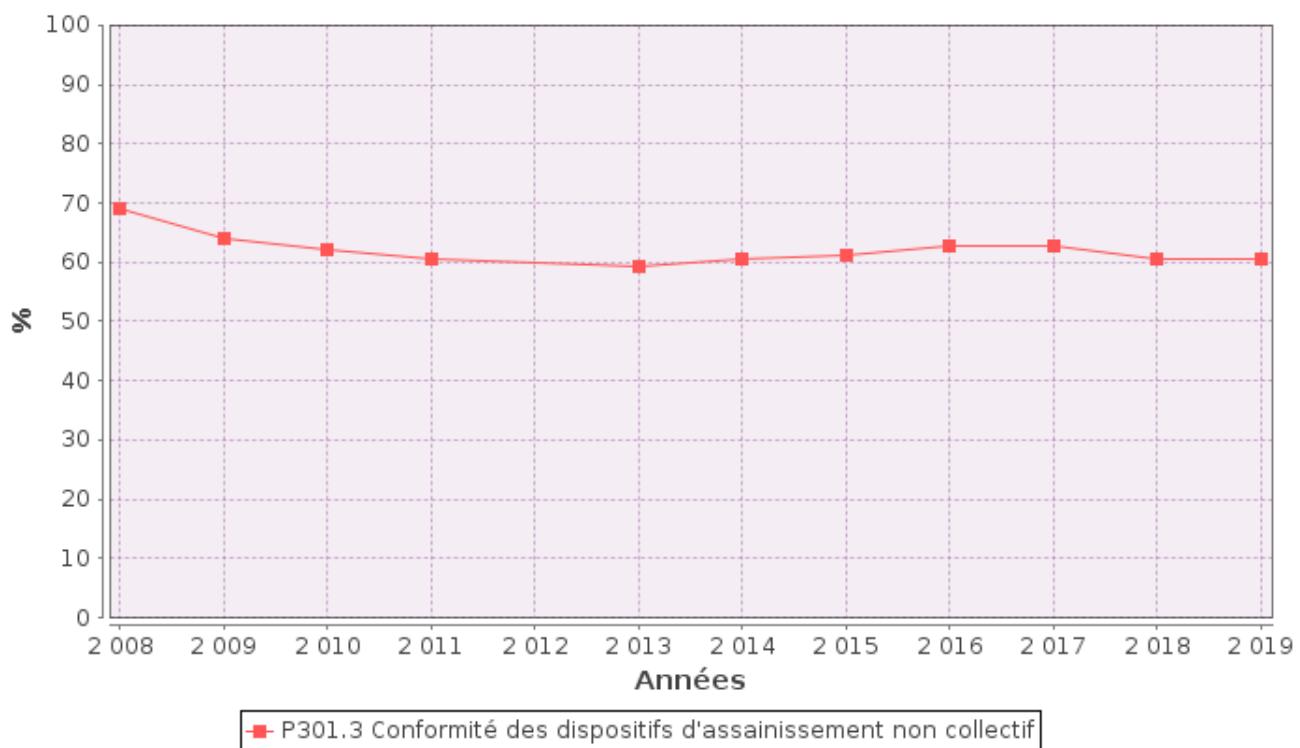
- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**.

**Attention** : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif} = \frac{\text{Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité} + \text{Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement}}{\text{Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service}} * 100$$

	Exercice 2018	Exercice 2019
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	614	662
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	3 405	3 428
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	1 443	1 408
Taux de conformité en %	60,4	60,4

Commentaire : Concernant le nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité :  
25 réhabilitations en 2019 + 23 neufs en 2019 HORS GRAND FIGEAC



## **4. Financement des investissements**

### **4.1. Montants financiers des travaux réalisés**

Le montant total des travaux réalisés durant l'exercice budgétaire 2019 est de \_\_\_\_\_ €.

### **4.2. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service**

Projets à l'étude	Montants prévisionnels des travaux en €
NEANT	
NEANT	